En accordavec l’Agence européenne du médicament et l’Agence nationale de sécurité dumédicament et des produits de santé (ANSM), les laboratoires GSKsouhaitent informer les professionnelsde santé de la restriction de l’indication de Trobalt® (retigabine) suite à descas rapportés de modifications pigmentaires et fournir des recommandations en termes de surveillance supplémentaire.

- Trobalt (retigabine) : restrictions d'utilisation en raison des risques de modifications pigmentaires des tissus oculaires, incluant la rétine, ainsi que la peau, des lèvres et/ou des ongles - Lettre aux professionnels de santé (01/07/2013) (94 ko)